

La technologie moderne et l'abondance ont élargi l'éventail des options qui s'offrent au particulier comme à l'organisation. Mais une fois le choix arrêté, il s'agit principalement d'obtenir le résultat recherché. Cette complexité est fonction de l'ordre et du règlement et, à certains égards, il incombe au gouvernement de créer les conditions propices à l'exercice de ce choix.

Le perfectionnement de la technologie, la densité de la population, l'épuisement des ressources naturelles, l'agitation sociale et l'insensibilité du gouvernement sont tous les éléments d'une structure complexe dans laquelle la réglementation et l'ordre sont indispensables pour prévenir les excès et maintenir un équilibre compatible avec le bien-être de tous. Nous pouvons lire des considérations de ce genre dans les revues et les entendre à la télévision. Ne nous incombe-t-il pas de tenir compte maintenant des choses qui nous engloutissent?

Pensez simplement aux problèmes de la vie urbaine sur lesquels le discours du trône insiste tant. Le gouvernement a l'intention de nommer un ministre d'État aux Affaires urbaines et au Logement dont la tâche sera de s'attaquer à certains de ces problèmes. Certains diront peut-être, comme l'a laissé entendre, je crois, le leader de l'opposition: Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt? C'est un secteur qui ne relève pas absolument ou directement du gouvernement fédéral; en vertu de la constitution, c'est un problème qui est du domaine des provinces.

Le gouvernement a dû tenir compte de ces considérations, mais cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour aider les villes à faire face aux problèmes de la collectivité urbaine contemporaine. On dit, par exemple, que 80 p. 100 de tous les habitants du Canada seront entassés dans une poignée de grandes villes en l'an 2000.

Ne l'oublions pas, lorsque 20 millions de Canadiens habiteront les agglomérations urbaines, environ 80 millions de nos voisins du Sud seront entassés dans la mégapole formée par l'étalement des villes américaines qui existent à l'heure actuelle sur la côte de l'Atlantique et qui sont bornées par Boston au nord et Washington au sud. Toronto est susceptible de devenir la banlieue septentrionale d'un semblable étalement urbain s'étendant au sud jusqu'à Pittsburgh et à l'est jusqu'à Rochester. Nous serons sans doute incapables d'empêcher ce gigantisme urbain, mais le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent faire beaucoup pour en atténuer l'impact sur nos citoyens, pour leur donner de l'air pur à respirer, de l'eau claire pour se baigner et, en règle générale, pour leur rendre la vie non seulement supportable mais agréable. De l'avis des écrivains, la vie dans les mégapoles peut nous consterner tous, mais si elle doit se réaliser, certes on ne peut blâmer le gouvernement d'y réfléchir, du moins de façon générale.

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable M. Martin:** Si cela doit venir, nous devons chercher à en atténuer les effets de notre mieux. En conséquence, le gouvernement de l'actuel premier ministre fait son devoir lorsqu'il philosophe, spéculé, planifie et détermine des priorités à l'égard de ces questions cruciales qui, dans une décennie, constitueront les problèmes les plus ardues de notre pays et du monde.

[L'honorable M. Martin.]

Le leader de l'opposition a mentionné que, dans l'interval, j'avais, en ma qualité de membre du gouvernement, entrepris certaines missions qui m'ont conduit à l'étranger. J'aurais quelques mots à dire à leur propos.

J'espère que le sénateur Aird, président du comité permanent des affaires extérieures, prendra bientôt les dispositions nécessaires pour nous permettre d'étudier son rapport. Il est le seul qui en ait parlé, et c'était avant le début de la session en cours. Sauf erreur, il a présenté son rapport pendant les tout derniers jours de la dernière session, vers le 6 ou le 7 octobre.

C'est au mois de juin, je crois, que le premier ministre du Canada a informé les pays des Antilles membres du Commonwealth que le gouvernement du Canada souhaitait envoyer une mission ministérielle dans cette région pour y étudier avec chacun des gouvernements en cause les problèmes d'intérêt commun. Je n'ai pas l'intention de présenter aujourd'hui un rapport complet sur cette mission. Je préférerais le faire lorsque nous examinerons le rapport du comité des affaires extérieures concernant les Antilles, mais je veux expliquer les motifs de cette visite.

Je dois avouer que le rapport du comité sénatorial—je serai heureux d'en parler lors de l'étude de la motion, dans un autre contexte—se sont révélées utiles, sans prétendre que le gouvernement accepte toutes ses conclusions, mais ce fut un document utile, et j'ai découvert au cours de mes voyages dans 14 pays différents, de la Barbade à la Jamaïque, que le rapport correspondait véritablement à l'esprit de ces populations et il a servi de base aux entretiens que j'ai eus avec les dirigeants de ces pays.

Selon moi, nos relations avec les pays du Commonwealth de la région des Caraïbes sont solides. On a dit que ces relations s'étaient détériorées. Je ne dis pas que l'accord est unanime au sujet des politiques canadiennes qui touchent ces pays, ce serait s'attendre à trop à propos des politiques d'un gouvernement qui touchent à d'autres pays, mais j'ai constaté qu'il y avait une admiration indubitable pour le Canada, un désir profond dans chacun de ces pays d'entretenir des relations très cordiales avec notre pays. Lorsque je parlerai plus particulièrement du rapport, je me permettrai d'y ajouter quelques notes et, si le temps le permet, d'apporter les conclusions auxquelles le gouvernement est arrivé en ce qui concerne certaines mesures sur lesquelles je devais faire enquête.

On se rappellera qu'à la demande du gouvernement et du premier ministre, je suis allé au Caire pour assister aux funérailles du président Nasser. On se souviendra aussi qu'il y a un an et demi, j'avais rempli des fonctions similaires lorsque je suis allé, en février 1969, assister aux funérailles du premier ministre Eshkol, en Israël. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de ma visite au Caire. J'avais déjà séjourné dans ce pays en 1958 lorsque j'étais dans l'opposition à la Chambre des communes, et j'y suis retourné plus tard comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien entendu, j'avais alors dans la R.A.U. rencontré notamment le ministre des Affaires étrangères et le président, comme je l'avais fait en Israël. J'ai rencontré le président Nasser pour la première fois en 1958, alors qu'à titre personnel, je m'étais rendu au Moyen-Orient pour étudier la région un certain temps. Deux jours après cette rencontre, en 1958, je passai la journée avec le premier ministre, David Ben Gurion, dans son kibbutz.